Cahiers de Psychologie Politique

N° 23 | 2013
La psychologie politique en Europe Juillet 2013

Stress ou traumatisme ? Remarques sur quelques enjeux épistémologiques d'une opposition conceptuelle et diagnostique

Philippe Spoljar

Édition électronique :
URL :
https://cpp.numerev.com/articles/revue-23/1051-stress-ou-traumatisme-remarques-sur-quelques-enjeux-epistemologiques-d-une-opposition-conceptuelle-et-diagnostique
DOI : 10.34745/numerev_802
ISSN : 1776-274X
Date de publication : 15/07/2013

Cette publication est **sous licence CC-BY-NC-ND** (Creative Commons 2.0 - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification).

Pour **citer cette publication** : Spoljar, Ph. (2013). Stress ou traumatisme ? Remarques sur quelques enjeux épistémologiques d'une opposition conceptuelle et diagnostique. *Cahiers de Psychologie Politique*, (23). https://doi.org/https://doi.org/10.34745/numerev_802

La prévalence actuelle du stress sur le traumatisme dans l'évaluation des souffrances au travail relève d'un rapport de forces favorable à la construction d'une représentation de la « souffrance au travail » conforme aux attentes sociales actuelles pour lesquelles la figure de l'employé stressé présente un visage plus acceptable que celui du traumatisé du travail. Nous posons en ce sens l'hypothèse d'une absence dénégatrice de la problématique traumatique dans le champ des pathologies du travail alors que les relevés empiriques en attestent largement les manifestations. Pour cela nous confrontons l'horizon épistémologique de la stressologie au développement des pratiques sociales du travail associées à la « guerre économique ». Nous constatons qu'un certain usage du « stress chronique » permet d'euphémiser, sinon d'occulter la dimension traumatique de certaines situations de travail par la référence à des modèles théoriques diluant les représentations de la violence sociale. L'invocation des formes de causalité physiologique, mécanique ou probabiliste semblent en effet permettre d'évacuer globalement la question du sens des événements, tout en mesurant efficacement la symptomatologie organique.

The present dominance of stress concerning traumatism in the evaluation of work suffering is dependent on a favourable forces connection to the structure of the « suffering at work » perception which are in accordance to present social expectations for which the impression of the stress employee shows a more acceptable face than those of the work traumatised. In this meaning, we suppose the assumption of a deteriorate absence of the traumatically problematic in the work pathological scope even though the clinic highly certify the demonstrations. For that, we compare the survey of the epistemological of stressology with growth of social applications of work which are combined with “economical war”. We can see that some use of “chronicle stress” allows to euphemise, otherwise to occult the traumatically dimension of some situations of work by reference to theorist models which weaken the traumatically dimension of the social violence by the invocation of physiological, mechanical or probabilist causality lines which render possible to globally discharge the question of events sense while measuring organically answer with efficiency.

Mots-clefs :

L'analyse en termes de « stress professionnel » des causes et effets de la souffrance au travail, associées à des contextes pathogènes patents apparaît désormais de l'ordre

d'une évidence partagée par le milieu de la recherche comme par le monde de l'entreprise. Il est aisé de constater que les références au traumatisme psychique (en lien avec le travail), très présentes depuis la fin du XIX^{e} siècle jusqu'à la seconde moitié du XX^{e} siècle, se sont raréfiées dans cette mesure même où celles de stress professionnel ont pu tendanciellement occuper tout l'espace du diagnostic. Et l'on peut donc se demander pourquoi, ou plus précisément quels sont les enjeux sous-jacents à ce rapport de forces associé à l'usage de ces notions de stress et de traumatisme professionnels.

On pourrait en effet très logiquement supposer que la notion de stress est devenue prévalente parce qu'il s'agit bien, essentiellement, de stress dans ces contextes professionnels, et que la problématique traumatique demeure, quant à elle, assez marginale (à quelques exceptions près qui se limiteraient à des situations exceptionnelles telles que l'explosion de l'usine AZF à Toulouse). Les enquêtes en psychologie du travail et en sciences sociales, ainsi que les évaluations disponibles sur les situations de violences et de souffrances au travail attestent pourtant largement l'existence de pathologies traumatiques. Cette prépondérance sans partage du stress émane ainsi moins des réalités cliniques que d'un contexte culturel plus favorable à la construction d'une représentation de la « souffrance au travail » plus conforme aux attentes actuelles, dans cette mesure où la figure de l'employé stressé présente un visage socialement plus acceptable que celui du traumatisé du travail. L'hypothèse avancée ici, au regard de l'effacement constant de cette référence nosologique, est qu'il pourrait y avoir une sorte d'absence dénégatrice de la problématique traumatique dans le champ des pathologies mentales au travail.

Quelques sources du stress professionnel

L'usage qui est fait du stress professionnel, en épidémiologie de la santé au travail ou bien dans l'analyse et la prise en charge des risques dits « psycho-sociaux », n'a désormais quasiment aucun rapport avec le PTSD (*Post Traumatic Stress Disorder*) ou avec le syndrome de stress aigu, malgré une préhistoire commune. Le stress professionnel (tout comme le stress générique) est une notion issue de la physiologie et il convient d'insister pour notre propos sur trois aspects particuliers :

- Le premier trait qui importe est le fabuleux destin de cette métaphore ancrée dans le monde de la métallurgie : le stress, c'est la « pression » ou la « contrainte » exercée, qui va provoquer une tension. Schématiquement, la pression est au stress ce que l'effraction est au traumatisme. Cette histoire conceptuelle a ouvert la voie à l'approche aujourd'hui dominante du stress chronique en rapport avec la mauvaise ou bonne « gestion » de son stress par l'individu, ceci afin de mieux s'ajuster aux contraintes de travail.

- Le second aspect essentiel est le principe d'une causalité non spécifique présente dans

le syndrome général d'adaptation décrit par H. Selye, et la métamorphose de cette notion d'adaptation qui s'éloigne de son terrain biologique et éthologique initial (celui de la fuite et de l'attaque) pour se diffuser assez généreusement dans les domaines pourtant hétérogènes du psychique et du social. Cette causalité non spécifique autorise un élargissement presque illimité des déterminants possibles du stress, et la démultiplication à l'infini des effets potentiels du stress, ce qui rend essentiellement indécidable le rapport causal précis entre tel contexte et tel symptôme. Il s'avère en effet que, « jusqu'à présent, les recherches sur le stress n'ont pas indiqué si des stresseurs spécifiques produisent des symptômes psychologiques ou physiologiques spécifiques » (Steiler, 2010, 42). On peut ainsi abruptement affirmer que le simple fait de vivre est stressant : « Le stress est un phénomène universel lié à l'existence et à la poursuite de la vie sur la **planète** », explique J.-B. Stora (Stora, 2010, 3). Et le problème serait le maintien dans la durée de cette réponse initialement adaptative et qui ne l'est donc plus, coïncidant justement avec ce stress chronique.

- Les théories plus spécifiques du stress professionnel insistent enfin, parmi l'ensemble des causes possibles, sur celles qui présentent un rapport plus prononcé avec l'activité et le contexte de travail, par exemple la charge de travail et la « latitude décisionnelle » (selon le modèle de Karasek), ou le rapport entre l'effort consenti et la récompense obtenue (selon le modèle de Siegrist), etc. Les symptômes constatés conservent ce même caractère de diversité mais, en juxtaposant ces modèles (par exemple en additionnant les enquêtes construites d'après ces modèles dans l'évaluation des risques « psychosociaux »), la stressologie estime pouvoir poser une corrélation globale entre l'activité de travail et des conséquences telles que la dépression, les troubles musculo-squelettiques ou le suicide « en lien avec letravail ». Dans cet ensemble bigarré, le Pr Cooper cite également la grève (Cooper, 1986, cité dans Stora, 2010, 14), en positionnant ce « trouble » à mi-chemin entre l'alcoolisme et les mauvaises performances dans l'activité. Et on retrouve dans ce stress professionnel fondamentalement cette même incertitude qui traverse le stress générique, défini tour à tour comme une cause, un effet, un état, un processus, une interaction, une transaction, etc. R. Lazarus (auteur du modèle transactionnel du stress) considère d'ailleurs qu'il est « stratégique » d'envisager le concept de stress dans le sens le plus large possible pour « simplifier » le choix d'orientation des chercheurs ou des intervenants (Lazarus & Folkman, 1984, cité dans Steiler, 2010, 13). L'essentiel serait donc bien de positionner le stress comme concept central…

Des traumatismes en milieu de travail ordinaire ?

Aussi pour s'assurer tout d'abord qu'il existe bien une problématique traumatique « ordinaire » dans le contexte du labeur quotidien, il faut bien prendre la mesure de ce qui est décrit au titre de ce stress spécifiquement professionnel. Ceci revient à se poser la question de savoir à quelle symptomatologie on a affaire quand il ne s'agit pas de

castastrophe, lorsqu'il n'y justement pas d'évenement « extraordinaire » caractérisé qui pourrait être à l'origine d'un syndrome de stress post-traumatique, mais lorsqu'il est bien question de travail habituel, quotidien.

Il reste certes possible de trouver, dans ce cadre de la quotidienneté, des contraintes professionnelles très invasives qui restent spécifiques, par exemple des enjeux vitaux de sécurité comme dans les centrales nucléaires ou les services de réanimation. Depuis longtemps, et régulièrement, ont été constatés dans ces milieux des troubles anxieux, des symptômes dépressifs, mais également des cas de décompensation assez aigus, telles que des bouffées délirantes (Pézé, 2010). Dans ces cas, on conçoit aisément que c'est l'objet spécifique du travail qui est anxiogène (comme l'exposition à un danger ou la responsabilité de la sécurité des autres). Mais le plus significatif pour notre propos correspond aux situations où ce sont les dimensions économiques et gestionnaires qui déterminent l'organisation du travail quotidien (Spoljar, 2008), apparaissant susceptible de provoquer des pathologies caractérisées, par exemple, par des troubles cognitifs allant jusqu'à la confusion mentale. En effet, « certaines personnes sont hospitalisées avec des syndromes pseudo-démentiels, du même type que le syndrome d'Alzheimer, à ceci près qu'ils sont réversibles au bout d'une certaine période d'arrêt du travail. » (Dejours, 2000, 5).

Il est désormais assez clairement établi que les restructurations d'entreprises sont particulièrement « stressantes » pour les employés, en particulier ces opérations de fusion-acquisition et autres stratégies de développement consistant en des prises de contrôle dites « hostiles », devenues assez fréquentes. Pour en apprécier les effets, on peut évoquer par exemple le témoignage du Docteur Francoz qui s'est occupé de Roger Grégot, un rescapé de la fusion du CIC et du Crédit mutuel. Ce psychiatre explique que son patient « présente les mêmes symptômes que les soldats exposés au combat » (Moreira & Prolongeau, 2009, 41). Et ce médecin qui exerce depuis vingt ans estime plus largement qu'au cours de ces dix dernières années, il s'est retrouvé « face à une augmentation exponentielle de cadres en milieu de vie manifestant des signes cliniques que l'on retrouve chez les traumatisés de guerre. Hypersensibles, ils vivent des cauchemars professionnels et souffrent de dépressions profondes » (*Ibid.*). Beaucoup de signes comparables sont également présents dans les histoires de vie, et de mort, des ingénieurs et techniciens qui se sont suicidés chez Peugeot, Renault et France-Télécom (Ledun & Font Le Bret, 2010 ; Dervin, 2009). On trouvera aussi beaucoup de peur et de désespoir qui viennent à s'exprimer dans ces mêmes symptômes au sein de la police, dans l'éducation nationale, et ceci jusqu'aux 400 à 600 suicides annuels d'agriculteurs manifestement très stressés eux aussi. Il semblerait donc, au vu de ces parcours catastrophiques ordinaires, qui se comptent maintenant par milliers, et des types de symptômes qui les accompagnent régulièrement, que la catégorie du traumatisme pourrait être éligible pour décrire ces syndromes, comme l'attestent tout de même quelques études (Gaignard & Charon 2005).

Il existe une autre objection possible à ce rapprochement concurrentiel entre les qualifications de stress et de traumatisme : les contextes qui déterminent ces pathologies seraient trop différents les uns des autres, même si certains symptômes

sont comparables. Nous trouvons d'un côté des événements objectivement pathogènes, tels que la guerre, les catastrophes naturelles ou des faits de violences personnelles et, de l'autre côté, le simple travail quotidien. Mais il convient alors de se demander, à titre d'hypothèse, s'il n'y a pas, au moins dans certains cas, quelques rapprochements possibles entre ces deux types de situations. C'est pourquoi on s'interrogera sur cette réalité que décrit la notion de guerre économique.

La « guerre économique mondiale »

La « guerre économique », d'amplitude désormais mondiale, est un concept assez controversé dont E. Delbecque et C. Harbulot (2011) situent l'apparition dans les années 1990 aux Etats-Unis. Ce terme a été utilisé pour définir tout d'abord certaines activités d'espionnage dans l'industrie, voire de sabotage, pour désigner ensuite un type de relations entre les entreprises, et finalement pour qualifier un type de rapports entre les personnes qui travaillent dans ces sociétés. Il existe par exemple une *Ecole de la Guerre économique*, spécialisée en « Stratégie d'Intelligence Economique », dont « l'enseignement s'articule autour de savoir-faire issus des méthodologies croisées civiles et militaires à des fins d'approche de marchés émergents » (http://www.ege.fr). Les cultures nationales font valoir leur génie militaire respectif pour mener le combat de la conquête des marchés. Ainsi « Les anglo-saxons privilégient le transfert des concepts militaires issus du C4.I2 [*Command, Control, Communication, Computer, Intelligence, Interoperability*]vers les entreprises civiles. Les Japonais s'appuient sur les maillages stratégiques bâtis depuis l'ère Meiji. » (Harbulot & Pichot-Duclos, 1996, 8). Il ne s'agit pas là d'un simple langage d'opportunité, puisque l'on peut constater par exemple que les étudiants de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse effectuent des stages au 8ème Régiment de parachutistes d'infanterie de marine (basé à Castres). Il ne manque pas même la touche postmoderniste de virtualisation du monde qui permet de suspendre la réalité de la mort, tel que J. Baudrillard l'avait anticipé dès les années soixante-dix (Baudrillard, 1991). « Prenant en compte le durcissement des rivalités concurrentielles, l'entreprise s'est inspirée du modèle en vigueur dans la Défense. Elle a fait sienne des concepts militaires et leur vocabulaire. Le plus récent avatar en est le marketing de combat qui veut tirer profit des techniques guerrières, des arts martiaux et des jeux de simulation. » (Harbulot & Pichot-Duclos, 1996, 10).

Les économistes s'associent à des officiers supérieurs pour évaluer la nature des conflits, peser les stratégies et envisager les conséquences d'une défaite dans cette guerre industrielle. Il est dorénavant question d'une lutte pour la survie de la nation, puisque « la France et ses entreprises sont engagées dans une concurrence mondiale féroce et rapide d'où seuls les plus adaptés sortiront vainqueurs. » (Pomes, 2006). Le darwinisme social et économique se superpose ainsi aisément à l'art de la guerre. La conquête économique est considérée comme une action équivalente et alternative, mais désormais privilégiée, à l'expansion territoriale. Hitler aurait été le dernier chef de gouvernement ouest-européen à avoir opté pour ce mode d'affirmation nationale qui avait commencé à s'inverser au XIX^{e} siècle (les grandes conquêtes colonisatrices du

Nouveau Monde depuis le XVI[e] siècle associaient les deux). Une défaite se paie du même prix dans les deux cas : la mort de la nation, l'asservissement de la population et l'acculturation des vaincus aux valeurs du vainqueur puisque « à l'issue des affrontements qui en découlent, il y aura sanction pour le vaincu ; L'une des plus lourdes sera politique : perte de son rang de puissance puis, à l'heure du multimédia, dilution de sa culture et fin de son identité. Refuser de voir cette réalité c'est se condamner à la vivre. Le voulons-nous ? » (Harbulot & Pichot-Duclos, 1996, 12). La stratégie clausewitzienne ne fait que déplacer son terrain d'exercice, il s'agit de détruire l'autre, l'entreprise concurrence et ses bataillons d'employés.

Et ceci ne se limite pas aux passions d'un cercle restreint de hauts managers et de leurs instances de reproduction. L'état a également pris acte de ces nouvelles règles du jeu dans la société civile. Ainsi, parmi beaucoup d'autres exemples, lors d'une journée de mobilisation nationale contre le projet gouvernemental de réforme des retraites (le 19 octobre 2010), un député s'indignait à la tribune de l'Assemblée Nationale de voir des jeunes revendiquer dans la rue au lieu de « préparer la guerre » : « Monsieur le ministre, s'exclame le député, les grèves perdurent. […] Mais voici que certains lycéens sont dans la rue. […] pendant que la jeunesse du monde entier travaille, participe à cette compétition mondiale, à la guerre économique que se livrent tous les pays » (Assemblée nationale, 2011).

L'empreinte idéologique de cette posture guerrière se révèle dans la naturalisation des faits sociaux, requalifiant les « lois naturelles » du marché, ou mieux encore, se légitimant comme point d'origine de notre culture, saisissant notre substance anthropologique même, puisque « La conquête des marchés n'est pas un fait nouveau. Il est un élément fondateur du monde judéo-chrétien » (Pomes, 2006). L'usage de ce terme permet de légitimer implicitement certains procédés, de naturaliser des événements selon des valeurs et des choix qui n'ont assurément rien de naturel. Nous suivons là C. Dejours pour lequel la guerre économique n'est qu'une figure de rhétorique : « en réalité la guerre économique n’existe pas ; c’est seulement une métaphore extrêmement redoutable, car pour ceux qui la prennent au sérieux, tous les coups deviennent permis, et bien des choses paraissent normales qui seraient inacceptables en temps de paix. » (Dejours, 2000, 6). Cette « guerre économique » tendrait donc à se présenter désormais comme notre milieu de vie professionnel naturel, ce qui ne peut manquer d'impliquer une prévalence de certains types de relations au travail, et l'affirmation de certaines valeurs : la compétition plutôt que la coopération, la rivalité plutôt que la solidarité, etc. En situation de guerre – fût-elle économique –, il est alors concevable de déplorer quelques morts et un certain nombre de blessés, à savoir les centaines de milliers de stressés et autres déprimés au travail, etc., dont font état les services de médecine du travail. Apparemment, la victoire serait à ce prix, très élevé, ce qu'a commenté P. Davezies, médecin du travail, en ces termes : « A partir du moment où les évolutions du travail sapent les dimensions éthiques des relations interhumaines et tendent à inscrire celles-ci sous le primat absolu de l'économique, les relations entre les hommes prennent l'allure d'une guerre » (Davezies, 1994).

Regardons alors plus en détail comment cette stratégie s'est déployée et comment cette pression s'est exercée dans ce cas d'école qu'est France Télécom. Il s'agit là d'un véritable laboratoire de la traumatisation au travail qui peut nous servir ici tout à la fois de révélateur de l'imaginaire économique ambiant, d'analyseur de la violence symbolique qui se déploie dans les pratiques sociales correspondantes, et également de mise à l'épreuve de la lecture stressologique de ces situations.

Un cas d'école

Le plan *Next* (qui signifie *Nouvelle Expérience des Télécoms*) a été mis en œuvre en 2004 par Didier Lombard. Il visait à inciter au départ plus de 20 000 fonctionnaires, tout en prévoyant d'embaucher 6000 personnes sur contrat privé pendant la même période. Le statut des anciens salariés initialement recrutés par l'entreprise d'état ne permettait pas de procéder à un plan social, et ce qui était attendu était une hausse de la productivité grâce à des nouvelles méthodes de gestion, associées notamment à des incitations à la « mobilité professionnelle ».

Une société internationale de coaching en management (*Obifive*) a organisé des stages pour enseigner certaines techniques supposées efficaces pour « mobiliser les employés » et leur faire « accepter le changement » (Diehl & Doublet, 2010), en s'appuyant sur une sorte d'allégorie de la bataille d'Angleterre. Le modèle proposé dans la formation présentait « Un plan de la bataille d'Angleterre de 1940, qui vante la « précision » et la force de « l'exécution conforme » des avions de chasse allemands. » (Nicolas, 2010 ; Les Inrocks, 2010 ; Nicolas & Massard 2010). On y voit ainsi les avions de Luftwaffe, censés représenter les concurrents de France Télécom bombardant des villes anglaises. L'un des cadres de l'entreprise qui avait participé à cette initiation relate les faits suivants : « Les formateurs expliquaient que nous étions en guerre. D'abord, on nous montrait l'Angleterre prise en tenailles par les nazis. Ensuite, on nous montrait Orange prise en tenailles par Free, par Bouygues et par Nokia… » (Diehl & Doublet, 2010). Nous sommes donc tout de même assez loin d'une simple illustration des lois dites naturelles de la concurrence commerciale, même un peu zélée. Et d'ailleurs si les choses n'étaient pas suffisamment claires, l'un des responsables de France-Télécom qui supervisait la cession expliquait ceci : « On va leur faire comprendre que l'entreprise est en guerre et que dans toute guerre, il y a des morts. Et que bouger, accepter le changement, c'est la vie » (*Ibid.*).

Cette mise en scène de la guerre militaire au cœur de la guerre économique révèle le décalage démesuré qui se creuse entre les réalités concernées (du côté de la traumatisation) et les concepts pour en parler (du côté du stress, physiologique ou métallurgique : la « pression » chez France Télécom). Il semble bien que la notion de stress professionnel chronique, grâce à son étiologie naturaliste, permet ici de rendre littéralement « insignifiant » tout ce qui engage des processus proprement humains de violence (sociale, économique et psychique).

Il y aurait donc au centre de cette alternative (stress ou traumatisme) la question du

sens des événements, que l'on peut prendre ou non en considération, puisqu'il ne s'agit pas factuellement d'une guerre conventionnelle, qu'il n'y a pas d' « événement extraordinaire », mais où il est question d'une façon de vivre un rapport aux autres et à soi-même, rapport qui est devenu invivable pour certains, tout en apparaissant au contraire manifestement plus satisfaisant pour d'autres.

La « double généalogie » : traumatisme *versus* sinistrose

Dans cette concurrence entre les termes, il semble que l'on puisse également retrouver une alternance présente dans l'analyse d'une « double généalogie » de la notion de traumatisme développée par D. Fassin et R. Rechtman dans leur ouvrage intitulé *L'empire du traumatisme* (Fassin & Rechtman, 2011). D'après les auteurs, la compréhension actuelle des phénomènes traumatiques s'est construite tout d'abord par les travaux des psychistes (Janet et ensuite la psycho-traumatologie, Freud, Ferenczi et leurs successeurs en psychanalyse, et la psychiatrie militaire) d'une part, mais tout autant par les pratiques des médecins légistes et des compagnies d'assurance qui ont de leur côté construit la figure de la « victime », laquelle pourra légitimement réclamer, le cas échéant, une réparation et une indemnisation. Il semble aux auteurs que ce soit même plutôt ces derniers qui aient le plus influé sur la construction de cette catégorie contemporaine du traumatisme.

Et dans cette histoire du traumatisme, depuis la fin du XIX^{e} siècle, du point de vue de sa reconnaissance juridique et de son indemnisation, l'accident de travail était déjà au centre du débat, en opposant le traumatisme à la sinistrose. Par rapport à la névrose traumatique, cette sinistrose soulignait la dissimulation (consciente ou inconsciente) suspectée précisément chez ce personnage trouble de l'ouvrier profiteur, de la même façon que chez le soldat déserteur.

La question de l'imputabilité

Les différences qui opposent actuellement stress et traumatisme (au travail) ne recouvrent pas celles qui distinguaient la sinistrose du traumatisme, mais elles remettent en jeu cette question première et essentielle qui réapparaît d'une autre manière, celle de « l'imputabilité » (qui se situe entre causalité et responsabilité). Il semble que dans ce nouveau couple « stress *versus* traumatisme », c'est désormais le traumatisme qui apparaît susceptible de livrer un doute, non pas du côté de la victime supposée (vraie ou fausse victime d'une vraie catastrophe), mais du côté de la cause (fausse ou vraie catastrophe), et donc de l'éventuelle responsabilité.

A la question de savoir à quoi est dû ce syndrome ou à qui la responsabilité de ces dégâts psychiques professionnels est imputable, sont dès lors envisageables deux

catégories de réponses :

- ou bien il s'agit d'un ensemble de contraintes factuelles, plus ou moins « objectivement » observables, associés à des dysfonctionnements organisationnels qui produisent différents dommages chez les personnes, surtout lorsque l'on a affaire à des employés « fragiles », que ce soit pour des problèmes sociaux, familiaux, mentaux ou même génétiques.

- ou bien il s'agit de la violence des rapports humains qui ont transformé le travail lui-même et les relations sociales en scènes de guerre « ordinaires ».

C'est cette alternative que le droit, et non pas la science du stress professionnel, a plus clairement mise en relief par ce jugement de « faute inexcusable » prononcé contre la direction de l'entreprise Renault, relativement au danger chronique auquel elle a exposé cet ingénieur qui s'est suicidé sur le technopôle de Guyancourt en novembre 2006 (Condamné en première instance par le tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) de Nanterre en décembre 2009, la faute inexcusable a été confirmée le 19 mai 2011 par la cour d'appel de Versailles (Le Monde, 2011)).

Une euphémisation des conflictualités (psychiques et sociales)

On comprend dès lors mieux pourquoi telle ou telle tendance sociale serait susceptible de privilégier une lecture « stressologique » plutôt que « traumatologique » de la violence et de la souffrance au travail : Un certain usage du « stress chronique » permet plus aisément d'euphémiser, sinon d'occulter la dimension traumatique en faisant valoir des modèles théoriques qui permettent de diluer les représentations de la violence sociale en milieu de travail, en renvoyant à des formes de causalités physiologique, mécanique ou probabiliste, lesquelles évacuent globalement la question du sens des événements, tout en mesurant de manière efficace la symptomatologie organique.

Nous nous risquons à constater, au moins à titre d'idée directrice en attente d'approfondissement, que plus le sens du concept de stress professionnel devient incertain, plus l'une de ses fonctions s'éclaire, au regard de son usage prodigue, qui est de permettre de neutraliser la charge symbolique et épistémologique, sociale et psychologique portée par le traumatisme, lequel engage forcément les questions des conflits, des valeurs, et de la rencontre avec la mort (Lebigot, s.d.), et donc les perspectives du sens, du sujet et de son histoire.

Le « sujet du stress » au travail n'a d'ailleurs pas d'histoire, alors que le traumatisé en a une, que ce soit à titre individuel ou collectif, et bien souvent les deux. En fait il n'y a pas de sujet du stress, mais une entité qui semble autant exclue du champ socio-historique que du champ psychique, et ce serait là peut-être la contribution des théories du stress à la construction de cet individu « délié » que l'on appelle « hypermoderne ».

Assemblée nationale (2011). Url: http://www.assemblee-nationale.fr/13/cri/2010-2011/20110016.asp#P151_10380

Baudrillard Jean (1991), *La Guerre du Golfe n'a pas eu lieu*, Paris, Gallimard.

Cooper Cary L. (1986), « Job distress : Recent research and the emerging role of the clinical occupational psychologist », *Bulletin of the British Psychological Society*, n° 3.

Davezies Philippe (1994), « Processus de précarisation, organisation du travail, santé mentale », Journées d'études sur la Précarisation sociale, 27 octobre 1994, Paris : IRESCO. Url : http://philippe.davezies.free.fr/download/down/Precarisation_du_travail_1994.pdf

Dejours Christophe (2000), « Un regard de psychanalyste sur la guerre économique », Communication au MENSR, Lundi 31 janvier 2000. Url : http://ecole.org/seminaires/FS6/IN_31.

Delbacque Eric & Harbulot Christian (2011), *La Guerre économique*, Paris, PUF.

Dervin Yves (2009), *« Ils m'ont détruit ! ». Le rouleau compresseur de France Télécom*, Neuilly-sur-Seine, Michel Lafon.

Diehl Bruno & Doublet Gérard (2010), « Orange : le déchirement », 27 décembre 2010. Url : http://deshautsetdebats.wordpress.com/2010/12/27/orange-le-dechirement-par-bruno-diehl-et-gerard-doublet

Fassin Didier & Rechtman Richard (2011), *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion.

Gaignard Lise & Charon Alain (2005), « Gestion de crise et traumatisme : les effets collatéraux de la "vache folle". De l'angoisse singulière à l'embarras collectif », Travailler, n° 14.

Harbulot Christian, Pichot-Duclos Jean (1996), « Le faux débat sur la guerre économique », *Revue de Défense Nationale, 1996*. Url : http://www.ege.fr/download/19.faux_debat_guerre_economique.pdf

Lazarus Richard S. & Folkman Suzan (1984), *Stress, Appraisal and coping,* New York, Springer.

Le Monde.fr/AFP (2011), « Suicide d'un salarié : la "faute inexcusable" de Renault confirmée ». Url : http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/05/19/suicide-d-un-salarie-la-faute-inexcusable-de-renault-confirmee_1524174_3234.html

Lebigot François (s. d.), « Stress et trauma », Info-trauma. Url :

http://www.info-trauma.org/flash/media-f/lebigotStressEtTrauma.pdf

Ledun Marie & Font Le Bret Brigitte (2010), *Pendant qu'ils comptent les morts. Entretien avec un ancien salarié de France Télécom et une médecin psychiatre*, Paris, La Tengo Editions.

Les InRocks (2010), « Humiliation, dépression, démission : l'offre triple play de France Télécom ». Url : http://www.lesinrocks.com/actualite/actu-article/t/51122/date/2010-09-25/article/humiliation-depression-demission-loffre-triple-play-de-france-telecom

Moreira Paul & Prolongeau Hubert (2009), *Travailler à en mourir. Quand le monde de l'entreprise mène au suicide*, Paris, Flammarion.

Nicolas Bernard & Massard Jacques (2010), *France Télécom : les apprentis sorciers ?*, Envoyé Spécial, (diffusion France-2 le jeudi 30 septembre 2010).

Nicolas Bernard (2010), « Stage France Telecom : "courbe du deuil" et casse du salarié ». Url : http://eco.rue89.com/2010/10/01/stage-france-telecom-courbe-du-deuil-et-casse-du-salarie-169002

Peze Marie (2010), *Ils ne mouraient pas tous mais étaient tous frappés. Journal de la consultation "Souffrance au travail" (2008)*, Paris, Flammarion.

Pomes Eric J. (2006), « La guerre économique : nouveau paradigme des relations internationales ou simple mot d'ordre ? ». Url : http://www.solidarite-internationale.com/index.php/la-guerre-economique-nouveau-paradigme-des-relations-internationales-ou-simple-mot-d-ordre

Spoljar Philippe (2008), « Souffrances psychiques et emprise des "logiques gestionnaires" en service de soins intensifs : le miroir du patient », *Perspectives psychiatriques*, t. 48, n° 2, p. 185-194.

Steiler Dominique (2010), *Prévenir le stress au travail : de l'évaluation à l'intervention*, Paris, Retz.

Stora Jean-Benjamin (2010), *Le Stress*, Paris, PUF.